

## BUREAU SYNDICAL

20 mars 2019 – 18h30 à Peyraud

### COMPTE – RENDU

Etaient présents : MM. André BIENNIER – Richard MOLINA – Patrick OLAGNE – Laurent TORGUE – Serge BERTHON – Robert SEUX – Yves FRAYSSE – Christian FOREL – Frédéric PEYRON – Mme Céline BONNET

Etaient absents et non excusés : MM.

Etaient absents et excusés : MM. Ronan PHILIPPE – Bernard BALAYE

Avaient donné pouvoir : M. ZAHM à Mme BONNET

Date de la convocation : 11 mars 2019

Secrétaire de séance : M. Molina

-----

### INFORMATION

Un pouvoir sans nom a été transmis pour cette séance. Il ne peut être pris en compte. Il convient, sur la prochaine convocation, de préciser que pour être validé, un pouvoir doit obligatoirement comporter le nom de l'élue mandaté.

### Programmation d'investissement et orientations budgétaires

La liste des programmations de voirie départementale a été étudiée préalablement à la réunion de Bureau. En parallèle, les programmations d'investissement du syndicat ont été arrêtées.

Mr Molina rappelle les contraintes (Voirie/ Eau Potable / Assainissement) à prendre en compte pour optimiser les travaux et les coûts.

Une priorisation des opérations a ainsi été mise en place pour l'exercice 2019 et est soumise à l'approbation du Bureau syndical. Pour rappel, le montant des restes à réaliser 2018 s'élève à 808 000 €.

Les priorités budgétaires sont les suivantes :

- Programmmations P1 Réalisations 2019 = 2 000 000 € HT
- Programmmations P2 Réalisations 2019 de priorité secondaire = 400 000 € HT

Il est également proposé d'établir un planning pour vérifier la bonne avancée des opérations prévues. Ainsi un premier bilan pour les programmmations P1 pourrait être établi fin juin et celui des programmmations P2 pourrait avoir lieu début septembre.

**Le bureau syndical valide la proposition de priorisation qui fera l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2019.**

Il convient de prévoir la réalisation d'une discussion par les services respectifs Syndicat / Agglo, eau/assainissement sur chaque commune en vue d'identifier les besoins et les priorités en termes de travaux. Cette démarche permettrait également une vérification au niveau des logiciels de cartographie (superposition des réseaux sur plans)

Mr Fraysse expose le problème du réseau d'eau potable à Charnas : Saillans sud – le réseau n'est pas structuré et est sous dimensionné. Il convient de le redimensionner afin de séparer le réseau d'irrigation du réseau AEP Projet de travaux Charnas « haut village » 175 000 € HT.

L'ensemble des programmmations communiquées en séance est validé à l'unanimité.

- **Marché de travaux Limony Arcoules**

Le Président rappelle le marché de travaux Limony Arcoules d'un montant de 545 000 € HT.

Le dossier de consultation prévoit une dévolution par appel d'offres ouvert en application de l'article 42-1°a de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 26-1°, 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique et la possibilité de passer des marchés complémentaires en application de l'article 30-I-7° du Décret du 25 mars 2016.

Le bureau syndical approuve

- l'opération présentée par le président Limony Arcoules
- Le document de consultation des entreprises, la dévolution telle que définit d'un montant de 545 000 € ht

Le bureau autorise le Président à exécuter la dévolution, signer le marché, réaliser l'opération et signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et à son exécution.

Le dossier d'études et d'autorisations n'est pas arrêté ce jour. Son calendrier de réalisation ne peut être défini avec certitude. Néanmoins, il est convenu de lancer la dévolution rapidement.

- **Marché de travaux St-Jacques d'Atticieux : le Village**

Le Président rappelle le marché de travaux St-Jacques d'Atticieux le Village d'un montant de 320 000 € HT.

Le dossier de consultation prévoit une dévolution par appel d'offres ouvert en application de l'article 42-1°a de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 26-1°, 67 et 68 du Décret n°

2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique et la possibilité de passer des marchés complémentaires en application de l'article 30-I-7° du Décret du 25 mars 2016.

Le bureau syndical approuve

- L'opération présentée par le président St-Jacques d'Atticieux : le Village
- Le document de consultation des entreprises, la dévolution telle que définit d'un montant de 320 000 € ht

Le bureau autorise le Président à exécuter la dévolution, signer le marché, réaliser l'opération et signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et à son exécution.

-----  
Mr Molina suggère de vérifier la faisabilité d'avoir recours à des marchés à bon de commande, à l'instar de l'Agglo d'Annonay. Ce mode de dévolution pourrait permettre une optimisation des coûts.

Prospective avec les communes : Il est demandé au directeur de prendre contact avec la technicienne de l'Agglo afin de coordonner les rencontres avec les collectivités.

## CONVENTIONS

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les Communes membres d'Annonay Rhône Agglo n'ont plus la compétence eau potable. Les participations sur les travaux d'alimentation en eau potable actuellement appliquées aux communes par le syndicat doivent faire l'objet d'une réforme.

Le débat conduit à la suppression des participations communales sur les travaux d'alimentation en eau potable telles qu'elles existent aujourd'hui.

A l'unanimité des membres présents, le Bureau syndical valide la suppression des participations communales sur les travaux d'alimentation en eau potable. La mesure prend effet au 21 mars 2019.

Les 2 conventions ci-après présentées et validées par les communes restent engagées. Le président donne lecture de ces documents :

- St- Clair les Annonay : Combes Haut – dans le cadre du renforcement, le coût de la participation s'élève à 9 250 € ht, soit 50% du montant estimatif.
- St-Clair les Annonay : Combes Haut – Consoeurs Desruols – dans le cadre de cette convention avec des particuliers, les propriétaires s'engagent à mettre en place une convention de servitude pour le bénéfice du syndicat, dans un délai de 6 mois à compter de la signature de la convention.
- Vinzieux : Fontfary/Eglise – dans le cadre du renforcement, le coût de la participation communale s'élève à 10 000 € ht, soit 50% du montant estimatif.
- St-Marcel : Verney – dans le cadre des travaux de restructuration, le coût de la participation communale s'élève à 3 200 € ht, soit 20 % du montant estimatif, ainsi que la mise en place d'une autorisation foncière pour le compte du syndicat.

En vue de préciser notamment les règles techniques et financières de développement des réseaux, il est proposé d'avoir recours à un cabinet d'avocat.

Le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président** à négocier une proposition d'intervention avec le cabinet d'avocat ADAMAS, inscrire au budget primitif 2019 la somme de 5 000 € en exploitation, mettre tout en œuvre pour informer les collectivités des nouvelles dispositions financières qui prennent acte à compter du 21 mars 2019.

Le bureau autorise la consultation du cabinet d'avocat Adamas à Lyon. Il convient de provoquer une réunion préalable au Comité et proposer le mercredi 10 avril à 16h30 à Félines.

Mr Olagne se charge de contacter l'Avocat et faire suivre la demande du syndicat.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Saisie des données cartographiques à Peaugres**

Le président rappelle la décision antérieure du Bureau autorisant la prestation complémentaire consistant à détecter des canalisations en fonte sur la commune de Peaugres. Le devis initial s'élevait à la somme de 43 000 € HT.

La consultation a conduit à une offre présentant une plus-value de 4 000 € ht, soit un coût total estimatif de 47 000 € HT.

Le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de l'opération à 47 000 € HT au lieu de 43 000 € HT ;
  - **AUTORISE le Président** à passer commande de la prestation totale pour 47 000 € ht et faire exécuter la prestation.
- 
- **Vernosc : Pugneux aux Guépys** : réactivation du marché laissé en attente
  - **Puits de Peyraud** : réaliser les prescriptions qui découlent des arrêtés pour la mise en conformité du Puits.

La réunion du Comité syndical est programmée le mercredi 10 avril 18h30 à Félines

La séance est levée à 20 h 05

Ont signé tous les membres présents